

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 19 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **DIX-NEUF MARS**, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents: Alexandra BIDEAU, Julie BOCHEL, Agnès BREGENT, Anton BUREL, Amélie CHAUVIN, Gwennaël DANION, Yannick FOLGOAS, Sylvie GARDANS, Béatrice LAMBERT, Dominique TRAON, Philippe VAUGON.

Étaient absents excusés : Gérald **DUVAL** qui donne procuration à Anton **BUREL**, Christophe **VALY** qui donne procuration à Dominique **TRAON**.

Étaient absents: Christian GAUTIER, Valérie ROCHEFORT, Laura ROZE.

Secrétaire de séance : Yannick FOLGOAS.

D/24/04/001 - Désignation du secrétaire de séance

Yannick FOLGOAS est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité des suffrages exprimés.

D/24/04/002 – Adoption du procès-verbal de la réunion du 20 février 2024

Le procès-verbal de la réunion du 20 février 202 est adopté à l'unanimité des membres présents ce jour

D/24/04/003 - Associations - Vote des subventions pour l'année 2024

Sur proposition des commissions associations et affaires sociales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, attribue les subventions suivantes :

- ACCA :	154 €	- Judo Club Ouest Rennais :	288 €
- ADMR :	300 €	- Jumelage Cintré Tourinnes :	24 €
- Amis du Palet :	60 €	- Les Excintriques	3 000 €
- AS Badminton Cintré :	280 €	- OA 35:	322 €
- ATT Raquette d'Or :	150 €	- OSCOR :	2 659,65 €
- CAP Cintré	333 €	- Part'âges :	450 €
- Chapelle Cintré Basket :	6 543 €	- Prévention routière :	150 €
- Clic Noroît :	1 013,20 €	- Roll'OR	508 €
- Club de l'Amitié :	360 €	- Tennis Club de la Flûme :	2 300 €
- DECLIC	6 888 €	- Troupe des Echappés	1 283 €
- L'Etape :	3 250 €	- Twirling Sport :	115 €
- FCHCC :	8 015 €	- US Gym :	69 €

D/24/03/004 – Affaires scolaires – Participation aux frais de fonctionnement des écoles « Arc en Ciel » et « Saint-Joseph » pour l'année 2024

Sur proposition des commissions affaires scolaires et finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, fixe les participations suivantes :

Ecole publique:

Effectifs 2023/2024 = 228 élèves (de septembre à décembre 2023)

Prévisions 2024/2025 = 229 élèves (de janvier à juin 2024)

Ecole privée:

Effectifs 2023/2024 = 88 élèves (de septembre à décembre 2023)

Prévision 2024/2025 = 88 élèves (de janvier à juin 2023)

1 - FOURNITURES SCOLAIRES (Base de calcul par élève pour 2024 = 37€)

Ecole publique:

- Pour 2023/2024 = 37 € x 228 élèves = 8436 € x 6/10ème = 5061.60€
- Pour 2024/2025 = 37 € x 229 élèves = 8 473 € x 4/10 ème = 3 389.20€
- ➤ Régularisation sur prévisions d'effectifs 2022/2023 (versées en 2022) : $228 225 = 3 \times 40 \in 111 \in 410 = 44.40 \in 111 = 44$

Budget 2024 : 5 061.60€ + 3 389.20€ + 44.40€ = 8 495.20 € arrondi à 8 495 €

École privée :

- Pour $2023/2024 = 37 \in x \ 88 \ \text{élèves} = 3 \ 256 \in x \ 6/10^{\text{ème}} = 1 \ 953.60 \in x \ 6/10^{\text{eme}}$
- Pour 2024/2025 = 37 € x 88 élèves = 3 256€ x 4/10ème = 1 302.40€
- Régularisation sur prévisions d'effectifs 2022/2023 (versées en 2023) : 0

Budget 2024 : 1 953.60 € + 1 302.40 € = 3.256 €

<u>2 - ARBRE DE NOEL (Base de calcul par classe pour 2024 = 100 € par classe) + 50 € pour l'achat de sapins en maternelle</u>

École publique:

<u>Budget 2024</u>: 100€ x 10 classes= 1 000 €+50 € = $\underline{1050}$ €

Cette somme sera directement versée sur le compte de l'OCCE

École privée :

Budget 2024 : 100 € x 4 classes = 400 €+50 € = 450 €

3 - COOPERATIVE SCOLAIRE (Base de calcul par élève pour 2024 = 2,46 € + 50 € par classe)

École publique:

- Pour 2023/2024 = 2,46 \in x 228 élèves = 560.88 \in x 6/10 eme = 336.53 \in
- Pour 2024/2025 = 2,46 € x 229 élèves = 563.34 € x 4/10ème = 225.34 € + 50 € par classe x 10 classes = 500 €
- Régularisation sur prévisions d'effectifs 2022/2023 (versées en 2023) : $228-225 = 3x \ 2,46 \ \in = 7.38 \ \in x \ 4/10^{\text{ème}} = 2.95 \ \in$

<u>Budget 2024</u> : 336.53 € + 225.34 € + 500 € +2.95€ = 1 064.82 € arrondi à <u>1 065 €</u>

École privée :

- Pour 2023/2024 = 2,46€ x 88 élèves = 216.48€ x 6/10ème = 129.88€
- Pour 2024/2025 = 2,46€ x 88 élèves = 216.48€ x 4/10ème = 86.59€
- Régularisation sur prévisions d'effectifs 2022/2023 (versées en 2022) : 0

Budget 2024 : 129.88 € + 86.59 € + 250 € = 466.47 € arrondi à 467 €

4 - SORTIES EDUCATIVES (Base de calcul par élève pour 2024 = 13 €)

Pour rappel, les élèves bénéficiant d'un projet pédagogique sont décomptés, sachant qu'il n'y a pas de projet pour l'école publique et qu'il y en deux pour l'école privée :

École publique:

- ➤ Pour 2023/2024 = 13€ x 228élèves = 2964€ x 6/10ème = 1778.40€
- Pour 2024/2025 = 13 € x 229 élèves = 2 977 € x 4/10 ème = 1 190.80 €
- Régularisation sur prévisions d'effectifs 2022/2023 (versées en 2023) :
 228 225 = 3x 13 € = 39€ x 4/10ème = 15.60€

Budget 2024 : 1 778.40€ + 1 190.80 € +15.60€ = 2 984.80 €arrondi à 2 985 €

École privée:

- ➤ Pour 2023/2024 = $13 \in x$ 35 élèves = $455 \in x$ 6/ $10^{\text{ème}}$ = $273 \in x$
- ightharpoonup Pour 2024/2025 = 13 € x 88 élèves = 1 144 € x 4/10ème = 457.60 €
- Régularisation sur prévisions d'effectifs 2022/2023 (versées en 2022) : 0

Budget 2024 : 273 € + 457.60 € = 730.60 € arrondi à 731 €

<u>5 - PROJET PEDAGOGIQUE (prise en charge 20 € par jour et par élève Cintréens avec un maximum de 5 jours)</u>

École privée:

- Semaine « Graine de conteurs » à PLOUHA classe CM1/CM2

20 élèves x 20 € x 5 jours = 2 000 €

- Village des sources à DERVAL Classes CE1/CE2

17 élèves cintréens x 20 € x 2 jours = 680 €

- Village des sources à DERVAL Classe CP/CE1

16 élèves x 20 € x 2 jours = **640** €

Budget 2024 : 2 000 € + 680 € + 640 € = 3 320 €

6 - PISCINE

Prise en charge totale, y compris le transport, pour une classe par an (10 séances) et par école sans dépasser le montant alloué à l'école publique pour l'école privée.

7 - PHOTOCOPIES

Nombre de photocopie par élèves est fixé à 570, soit 570 x 228 élèves = 129 960 Copies pour les besoins de la direction (17 copies/ élèves) soit 17 x 228 = 3 876 Soit un total de 133 836 photocopies (100 000 copies « noir et blanc » et 33 836 copies « couleur ») auquel s'ajoute la fourniture de 258 ramettes de 500 feuilles en format A4 et 5 Ramettes de feuilles en format A3. Tout dépassement sera à la charge de l'école et donc affecté au poste « fournitures scolaires.

8 - Renouvellement de matériel, achat de manuels ou de CD/DVD et ou abonnement logiciel

Ecole publique:

Budget 2024 : 1 000 €

D/24/03/005 - Finances - Vote des taux d'imposition 2024

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de maintenir les taux de 2023 à savoir :

Foncier bâti : 43,57 %. Foncier non bâti : 71,27 % Taxe d'habitation : 24,57 %

D/24/03/006 - Finances - Affectation du résultat 2023 - Budget principal et budget cellule commerciale

Budget principal

Résultat de fonctionnement

- Résultat de l'exercice :

+ 332 603,39 €

- Résultat de fonctionnement reporté N-1 :

+ 132 178,72 €

A - Résultat à affecter:

464 782,11€

Besoin réel de financement de la section d'investissement

- Résultat de l'exercice	564 071,24 €
- Résultat reporté N-1	- 282 719,85 €
B - Résultat cumulé :	281 351,39 €
C - Solde restes à réaliser d'investissement N-1 :	497 427,17 €
Dépenses:	227 572,83 €
Recettes:	725 000,00 €
Besoin de financement:	0€

Au vu de la balance certifiée fournie par le Trésorier Principal et considérant que l'ordonnateur et le comptable sont en accord sur le résultat cumulé de fonctionnement 2023, à savoir un excédent de 464 782,11 €, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de reprendre cette somme à l'article 002 des recettes de fonctionnement.

Budget Cellule commerciale

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice : 1 598,91 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 : 0,00 €
A - Résultat à affecter : 1 598,91 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice
 Résultat reporté N-1
 B - Résultat cumulé:
 3 401,20 €
 8 791,61 €
 12 192,81 €

C - Solde restes à réaliser d'investissement N-1 : 0,00 €

Besoin de financement : 12 192,81 €

Au vu de la balance certifiée fournie par le Trésorier Principal et considérant que l'ordonnateur et le comptable sont en accord sur le résultat cumulé de fonctionnement 2023, à savoir un excédent de 1 598,91 €, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'affecter cette somme à l'article 1068 des recettes d'investissement.

D/24/04/007 - Finances - Vote du budget primitif 2024 - Budget principal et budget cellule commerciale

Budget principal

Gwennaël DANION, Adjoint aux finances, présente le projet de budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section de fonctionnementSection d'investissementDépenses :2 763 646 €Dépenses :3 838 903 €Recettes :2 763 646 €Recettes :3 838 903 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte le budget primitif 2024 tel qu'il vient de lui être présenté et autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de chapitre à chapitre (à l'intérieur de la même section et à l'exclusion des dépenses de personnel). Le plafond défini pour chaque section est de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Budget Cellule Commerciale

Gwennaël DANION, Adjoint aux finances, présente le projet de budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses : 44 095 €	Dépenses : 30 193 €
Recettes: 44 095 €	Recettes: 30 193 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte le budget primitif 2024 tel qu'il vient de lui être présenté.

D/24/03/008 – Organisation et coordination de l'accueil loisirs, l'animation jeunesse – Adoption du cahier des charges et lancement de la consultation

Dominique TRAON, Adjoint à la jeunesse, informe l'assemblée que la convention avec Familles Rurales 35 pour la gestion du secteur enfance arrive à son terme le 31 août 2024. Il convient donc de procéder à une nouvelle consultation.

Après avoir pris connaissance des termes du projet de cahier de charges, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, en accepte les termes et autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation.

D/24/03/009 – Information au conseil municipal au titre de la délégation du conseil municipal au Maire suivant l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décisions prises par Monsieur le Maire du 10 février au 8 mars 2024

- Achat de matériaux chez EUREDEN pour réalisation de la clôture des jardins familiaux pour un montant de 793,80 € TTC.
- Transport piscine école publique chez VOYAGES BOURREE pour un montant de 1 230 € TTC.
- Vérification annuelle extincteurs chez SCUTUM pour un montant de 984,52 € TTC.
- Travaux de démolition de l'ancien terminus bus chez SCD BRETAGNE pour un montant de 8 244 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 20 h 46 minutes

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Jacques RUELLO

Yannick FOLGOAS